GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

****

Avis d'achat sur bon de commande n° 81/2026

Le Groupe ISCAE-Casablanca procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Hébergement des intervenants du Groupe ISCAE, dans un hôtel de 4 étoiles à Mohammedia, lors d'un séminaire organisé par les participants du MSM et ce, du 03 au 06 Décembre 2026.

Consistance de la prestation

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Qté	Garanties exigées
01	Chambre single en PC	Du 03 au 06 Décembre 2026 (09 chambres pour les trois nuitées à raison de 03 chambres par nuitée pour 03 personnes). Restauration : Déjeuner et Dîner à la carte avec boissons soft à table.	U	09	**Unité hôtelière 4 étoiles, de la même gamme que Novotel ou équivalent, avec accueil conviviale des personnes invitées, restauration de haute qualité et assurer un personnel qualifié.**

- ✓ Lieu d'exécution : **Mohammedia**.
- ✓ Date de livraison des prestations : **03/12/2026.**
- ✓ Date et heure limites de réception des devis des concurrents : ..... 20 NOV. 2026 ..... **à 12h00**.
- ✓ Délai et modalité de paiement : **60 jours par virement** et ce, après service fait et à compter de la date de réception de la facture.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le prestataire doit assurer une navette, (matin et soir), pour transporter les intervenants de l'hôtel vers le lieu du séminaire et vice-versa.

En cas de désistement, le Groupe ISCAE informera le prestataire pour annulation et ce, au plus tard 24 heures avant l'événement. **Seules seront réglées les quantités et les prestations réellement exécutées**.

Dès que le prestataire reçoit le bon de commande via le portail des marchés publics, il sera convié à une réunion de mise en point sur les détails d'organisation afin de lui communiquer le planning du séminaire. De ce fait, il doit :

- Être régulièrement joignable par téléphone et email ;
- Se déplacer au siège du Groupe ISCAE à chaque fois que le Groupe ISCAE le jugera nécessaire (condition nécessaire pour le maintien du bon de commande).

N.B/ Le prestataire s'engage à transmettre, sans délai après exécution de la prestation ou livraison, l'ensemble des documents nécessaires au paiement (facture conforme, bon de livraison signé, PV de réception, documents administratifs). En cas de retard dans la transmission de ces pièces, le prestataire reconnaît que le délai légal de paiement ne peut être imputé à l'établissement public.

Tarik EL MALKI
Directeur Général
Groupe ISCAE